

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

80 185

Objet

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A LA CROIX-ROUGE EN FAVEUR  
DES SINISTRES D'ITALIE

DATE DE CONVOCATION

24 Novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

24 Novembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 18

Nombre de votants 23

3 \_\_\_\_\_ 23

CONTRE \_\_\_\_\_

ABSENTIONS \_\_\_\_\_

# Extrait du Registre des Delibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt huit novembre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, Melle FOUCHÉ  
MM. DUFOUR, CABAL, COLLE, TETARD, NAULIN, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN  
BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LACHAUD par M. LIS - PAPEAU par M. GUICHAOUA  
TAP par M. CABAL  
MAURELLET par M. BOISARD  
POUMAILLOUX par M. BOUTET

Absents : MM. MONTROU  
VIAUD  
POUGET

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

La Ville de ROYAN, ville martyre, ne peut rester indifférente  
aux tragiques événements d'ITALIE du SUD.

M. le MAIRE propose que soit accordée d'urgence une aide excep-  
tionnelle de 1 000 F aux sinistrés du récent tremblement de terre  
d'ITALIE du SUD.

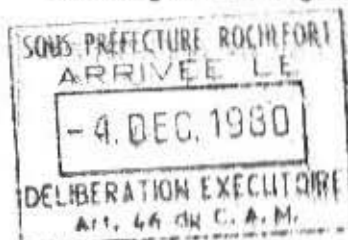
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 F (MILLE FRANCS  
au Comité local de la CROIX ROUGE FRANCAISE Pour qu'elle vienne en  
aide aux sinistrés d'ITALIE du SUD.

- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 951 art. 691 du  
Budget 1980, la somme étant prélevée sur le crédit "Dépenses  
Imprévues".

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM les Membres présents.



Pour extrait conforme,  
LE MAIRE,

*Pierre LIS*  
PIERRE LIS.